

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE du LUNDI 06 MARS 2023

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023 AU VU DU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I/ GENERALITES SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Le motif : le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour "intégrer" ces éléments avant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Contenu du ROB

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur : **les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

Transmission et publication

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

II/ CONTEXTE

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2022 : **le climat social reste lourd, pour cause de pandémie ; le CCAS doit par ailleurs faire face aux différentes évolutions sanitaires.**

Le gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, contraint fortement la marge de manœuvre financière de la commune. Malgré tout, l'exécutif municipal a décidé de maintenir les actions au profit des Maronnais.

La fréquentation du CCAS est toujours importante ; seul service de proximité, avec la mairie, délivrant un accueil, un accompagnement dans les démarches et une interface avec les organismes sociaux et proposant l'accès en libre-service à un ordinateur.

III/ ENGAGEMENTS DU PRESIDENT ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : REPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

A/ Accueil du public

Le poste informatique situé à l'accueil du CCAS est régulièrement utilisé. Certains administrés l'utilisent en autonomie pour effectuer leurs démarches en ligne, qui sont de plus en plus nombreuses (CAF, édition de CV...) ; d'autres se font aider de l'agent d'accueil.

La directrice du CCAS/Directrice de la résidence du Parc (Mme Hurtrel) reste présente à mi-temps sur le CCAS, pour recevoir le public et gérer les dossiers d'ordre social et à mi-temps à la Résidence par ailleurs, depuis septembre 2022, l'accueil du CCAS est désormais assuré par 2 agents qui effectuent un roulement.

B/ Logement

B-1 : Accès au logement

Le CCAS et les services de la commune continuent de travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux afin de **répondre au mieux aux besoins de la population en matière de logement**. Le nombre et la typologie des logements sociaux sont également définis suite à **concertation entre Mairie/CCAS (Pôle Logement) et aménageurs pour permettre une adéquation entre l'offre et la demande repérée**, comme par exemple au Clos du Montmidi (Opération Windsor-Essonne habitat).

Il est rappelé les préconisations fortes de l'Etat qui imposent à la commune, **suite à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), une obligation de 5 phases de 45 logements chacune**, sachant que la seule possibilité d'urbanisation d'envergure pour Marolles-en-Hurepoix reste, pour les prochaines années, le secteur gare, même si de petites opérations de logements sociaux, dont les autorisations ont été accordées, devraient voir le jour à court terme:

- 11 grande rue (11 logements sociaux),
- ferme du 26 rue du Puits Sucré (8 logements sociaux), dossier retardé pour des raisons juridiques,
- Clos du Montmidi, situé derrière la Ferme du 3 Grande rue (12 logements sociaux) dont les travaux ont commencé, les dossiers relatifs à ces 3 opérations ayant été stoppés dès le début de la crise sanitaire, ils ont pris du retard.

L'Etat maintient sa pression sur la commune quant à la réalisation de logements sociaux, en tenant compte de l'évolution du nombre de logements dans le diffus et ce, **en faisant abstraction des retards liés à la crise sanitaire**.

B-2 : Maintien dans le logement

Pour les seniors vivant seuls, **besoin d'accès au logement et maintien dans le logement** sont importants et le rôle du CCAS et de ses services est primordial, comme l'indiquent les éléments suivants :

- **Téléalarme : en 2022, il y a eu 14 nouvelles demandes** (hors RPA) et 42 personnes sont abonnées à la Résidence.
- **Repas à domicile** : environ 30 repas ont été portés quotidiennement en 2022 (27 portages en moyenne en 2021). La mise en place du portage pour les week-ends est mise en place.
- **Service d'aide à la vie quotidienne** des personnes âgées pour leurs déplacements (rendez-vous médicaux, démarches administratives) reste peu utilisé. En revanche, **la navette hebdomadaire pour le centre commercial d'Auchan/Lidl connaît toujours un grand succès et les navettes Carrefour également** ; dans la mesure du possible, **ces navettes sont également organisées durant les vacances afin de permettre une pérennité du service**.
- **A la Résidence du Parc, la commission d'attribution des logements s'est réunie au dernier trimestre 2022 pour pouvoir mettre à jour la liste des candidats au logement**.

C/ Aide en faveur des plus démunis

Le CCAS poursuit également son action en faveur des plus démunis :

- **Aide alimentaire aux personnes les plus défavorisées-été 2022** : la distribution de paniers de légumes et fruits frais (ReVivre) a bien fonctionné. **En 2022, 201 paniers ont été distribués** (239 paniers en 2021). Treize personnes viennent régulièrement (comme précédemment).
- Des **aides ponctuelles** ont été accordées aux familles (pour les factures d'énergie notamment) ... après sollicitations du FSL ou, en matière d'aide alimentaire des Restos du Cœur notamment. **Les années précédentes, le CCAS a bénéficié de dons divers, venus augmenter ses recettes : en 2022, le CCAS a ainsi reçu des dons de l'association Vesti'Aid (4 000 €)**. Ces dons servent à financer essentiellement les aides de fin d'année.
- Le CCAS a distribué **202 colis aux seniors pour Noël 2022**(200 en 2021). 130 seniors se sont inscrits pour des colis « simples » et 72 pour des colis « couples » ; le surplus a été donné aux Restos du Cœur.

D/ Maintien du bien-vivre ensemble

Véritable plus-value du CCAS, les loisirs et animations proposées aux seniors (voire aux familles) et favorisant le « bien vieillir » **organisés à la Résidence du Parc** : ateliers créatifs, liens intergénérationnels avec les écoles, sorties... **ont repris après la crise sanitaire**.

Permettent habituellement de promouvoir également le « bien-vivre ensemble » :

- la **sortie annuelle des seniors traditionnellement organisée au mois de juin s'est déroulée à Nemours le 16 juin 2022** (et a concerné 50 seniors) ; **en 2022, a également été proposé en novembre, un après-midi guinguette à Joinville-le-Pont, chez Gégène** en bord de Marne (pour les seniors, moins valides pour lesquels la sortie de juin n'est plus adaptée),
- la **Semaine Bleue**, a eu lieu la 1^{ère} semaine d'octobre, tout en tenant compte des contraintes sanitaires ;
- le **repas des seniors** de janvier 2023 a bien été organisé (il s'agissait d'une reprise depuis la crise sanitaire, comme indiqué ci-dessus (il a regroupé 199 seniors) ;
- les **sorties familiales organisées traditionnellement en juillet et août** (1 bus en juillet et un bus en août) ont été organisées en 2022 sur Deauville à chaque fois (Trouville n'étant pas en mesure d'accueillir le bus) avec un bus de 60 places à chaque fois.

Pour la RPA, la signature d'un CPOM a permis le financement d'un programme d'activité varié.

E/ Analyse des Besoins Sociaux

Les CCAS et CIAS doivent réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Au-delà de l'**obligation réglementaire**, l'ABS est avant tout un **outil permettant de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins des habitants**. Étendue à l'échelle intercommunale, l'ABS permet de créer du lien entre les collectivités, d'échanger et d'objectiver afin de traiter les problématiques de manière efficace et concrète. Pour les CCAS, comme pour les CIAS, l'ABS s'impose comme une démarche préalable à tout réaménagement de la politique sociale du territoire et permet de :

- Dresser un portrait social actualisé du territoire
- Engager une démarche fédératrice et valoriser les actions
- Structurer une politique de développement social partagée
- Développer un cadre partenarial
- **Accompagner les élus dans leurs décisions**

Les résultats de l'ABS orientent les décisions des élus et leur permettent de concevoir des stratégies sociales pertinentes et adaptées aux attentes des citoyens. A l'échelle communale

comme intercommunale, l'ABS sera l'occasion d'approfondir des thématiques ciblées, et d'identifier des leviers pour mieux répondre aux besoins de la population.

Comme annoncé précédemment, le CCAS de Marolles-en-Hurepoix s'est rapproché des communes voisines pour envisager une mutualisation de cette analyse, en missionnant en commun un bureau d'études (le cabinet Compass). La commune de Cheptainville a répondu favorablement à cette mutualisation et les résultats de l'ABS ont été présentés aux membres du CA du CCAS et aux élus du Conseil Municipal le 30 mars 2023.

IV/ BUDGET

A / Orientations budgétaires pour 2023

Compte-tenu du contexte budgétaire tendu, il est proposé d'établir un budget pour l'année 2022 permettant d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et de la résidence des personnes âgées, dans des **conditions financières satisfaisantes grâce à la subvention allouée par la commune qui représente la majeure partie des recettes de fonctionnement du CCAS.**

Sections de fonctionnement, sont prévus :

Pour le C.C.A.S., gestion stricte des crédits alloués pour les aides diverses, organisation de sorties et animations, payantes ou non.

Pour la résidence du Parc, il s'agit d'une reconduction des crédits pour l'entretien du bâtiment. Une provision est inscrite, comme chaque année, pour la remise en état d'appartements en cas de mutation.

Il est rappelé que pour la résidence, la provision GER, qui permet à Logial de faire ce type de gros travaux, correspond à 1% de la valeur actualisée du bâtiment et représente environ 21% du loyer payé mensuellement à Logial.

Pour 2023, il n'est pas prévu que le CCAS finance des travaux dans les parties communes, la résidence ayant été largement rénovée, comme indiqué ci-dessus.

Sections d'investissement :

Pour la résidence du Parc, il est prévu de poursuivre le remplacement des **convecteurs dans certains appartements, notamment en cas de déménagement.**

B/ Engagés pluriannuels envisagés

Sans objet. Il n'est pas prévu d'engagements pluriannuels.

C/ Structure et gestion de la dette

Sans objet. Le CCAS n'a pas contracté d'emprunts.